

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 16/2023

Séance du 21 juin 2023 - 9h00

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité à Rochefort

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean-Louis LÉONARD (pouvoir à Jean-Marie GILARDEAU) et Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Contexte

Le Forum des Marais Atlantique (FMA) est animateur du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH). Créé en 2008 sous l'égide de l'ex-Région Poitou-Charentes et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le RPDZH est depuis 2019 la plateforme nationale des données sur les milieux humides.

En tant qu'animateur de ce réseau, le FMA réceptionne, qualifie, contrôle et compile les données des inventaires milieux humides pour une mise en ligne. Ces données peuvent provenir des collectivités, des structures porteuses de SAGE, d'associations environnementales, des services de l'État, etc.

Par l'intermédiaire de ce réseau, les producteurs de données milieux humides peuvent trouver un moyen de communication sur les données concernées par cet écosystème. Les données de pré-localisations, les données d'inventaires de zones humides et d'autres données d'habillage sur l'ensemble des thématiques (eau, environnement, sols, sous-sols, etc.) sont accessibles en visualisation, par webservices ou sur demande par mail.

Poste

Au sein du pôle Système d'informations l'agent recruté sera chargé d'enrichir la base de données du RPDZH en intégrant les données issues des inventaires de zones humides (données géographiques locales, hétérogènes) collectées sur les bassins hydrographiques des Agences de l'Eau et/ou transmises par nos partenaires locaux (SAGE, EPCI, ...) :

- Qualification des inventaires reçus en lien avec une grille de lecture établie ;
- Contrôle, harmonisation, traitement (géométrique et attributaire) des données géographiques, validation ;
- Intégration dans la base de données Gwern¹ ;
- Saisie de métadonnées sous Géosource.

Il sera garant de la cohérence des données qu'il traitera et responsable de leur intégrité ainsi que de leur sécurisation.

Cet agent assurera les fonctions de technicien SIG.

Profil recherché

Niveau d'études requis : Licence universitaire professionnelle SIG ou équivalent ou bac +2

Technicité et compétences indispensables :

- Maîtrise d'un des logiciels SIG (Qgis, MapInfo, Arcgis)
- Connaissance impérative du langage SQL
- Rigueur et technicité dans les pratiques des traitements SIG et leur suivi
- Grande capacité d'autonomie dans l'organisation et la réalisation du travail
- Goût pour le relationnel et le travail d'équipe

Technicité et compétences appréciées :

- Connaissance de PostGres/PostGis et du SGBD Microsoft Access
- Connaissance du fonctionnement des collectivités
- Milieux aquatiques : hydrologie, écologie, réglementation, jeux d'acteurs

Le poste sera créé pour une période de six mois (recrutement prévu au 1^{er} juillet 2023) à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 513, majoré 441 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

¹ Logiciel de caractérisation des habitats humides développé par le Forum des Marais Atlantiques

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de recruter un agent contractuel en tant que technicien SIG ;
- d'individualiser les crédits nécessaires ;
- d'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9
Votes :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2023 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2023